



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MERCREDI 16 AVRIL 2025

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – EXERCICE 2025

N°2025-09

Date de transmission en Préfecture : 29 AVR. 2025

Date de mise en ligne : 29 AVR. 2025

Date de la convocation du Conseil d'administration : 11 avril 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 17

Nombre de membres présents ou représentés : 15

Président de séance : Sébastien FRANÇOIS, Vice-Président,

Secrétaire de séance : Yolande COL, directrice

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Agnès BÉRAL – Christiane CONSTANT – Noëlle CROUZET – Jessica DIONISIO – Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Sylvie GUINET – Marie-Thérèse MAUCOUR – Christelle RIVAT – Christian VIVENS

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Serge BÉRARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Jean-Louis CHAPON (à Noëlle CROUZET) – Xavier DÉMONET (à Christiane CONSTANT) – Michèle EYMARD (à Agnès BÉRAL) – Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO)

Membres absents, excusés : Nathalie BERTOCCHI – VIRET Jean

Le budget supplémentaire du Centre communal d'action sociale au titre de l'exercice 2025 soumis au vote du Conseil d'administration, s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	6 533.46 €	6 533.46 €
Fonctionnement	16 266.86 €	16 266.86 €

Les objectifs des ajustements proposés seraient les suivants :

► **Pour la section de fonctionnement**

- Ajout de 3 100 € pour les formations des agents (mécénat, extincteur etc.) dont 2 500 € pour une formation sur le secret professionnel et le partage des informations,
- Ajout de 500 € pour les dotations aux amortissements
- Inscription d'une marge de manœuvre sur le chapitre 011 à hauteur de 6 000 € pour permettre de faire face à quelques imprévus
- Augmentation de l'enveloppe des aides sociales facultatives (dépannages alimentaires) de 5 000 € au regard de la conjoncture actuelle

En ce qui concerne les recettes, il s'agit d'inscrire l'excédent de fonctionnement reporté au compte 002 soit 46 266.86€ et de diminuer la subvention d'équilibre versée par la Ville au CCAS de 30 000 €. Aussi, la subvention d'équilibre pour l'année 2025 s'élève à 163 000 €.

L'équilibre de la section de fonctionnement se fait par l'inscription de 1 666.86 € au chapitre 012.

► **Pour la section d'investissement**

- En recettes :
 - Ajout de 500 € pour les amortissements
 - Inscription de l'excédent d'investissement reporté au compte 001 soit 5 917.46 € et des recettes reportées à hauteur de 116€
- En dépenses :
 - Inscription d'une enveloppe de 2 500 € pour l'achat de mobiliers, électroménagers pour les logements d'urgence
 - Equilibre des dépenses de l'action sociale à hauteur de 4 033.46 € pour de l'achat de mobiliers

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Oùï, l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Après avoir délibéré,

PAR 14 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION,

- **VOTE** le budget supplémentaire du Centre communal d'action sociale-exercice 2025 tel que présenté et annexé à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

**Le Maire de Brignais
Président du CCAS
Serge BÉRARD.**

**Pour le Président,
Par délégation,
Le Vice-Président du C.C.A.S.
Sébastien FRANÇOIS**

